



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

Avis aux contribuables

Séance extraordinaire du Conseil municipal

**Jeudi le 14 décembre 2023
À 19:30 heures**

Et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du règlement 521 en vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024;
2. Adoption du règlement 522 en vue de fixer la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2024;
3. Transfers de fonds;
4. Comptes à payer s'il y lieu;
5. Dépôt rapport du maire : Politique salariale;
6. Lavery : renouvellement offre de services en droit municipal;
7. Autorisation de paiement de factures dans le processus de fin d'année.

DONNÉ À SAINT-VALENTIN, ce 11 décembre 2023.

Brigitte Garceau
La greffière-trésorière